



Fédération nationale de l'enseignement, de la culture
et de la formation professionnelle
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

2, rue Romain Rolland 21 000 DIJON
Tél. : 03 80 67 01 14 Mob. : 06 76 15 06 78
E-mail : fnecfo21@gmail.com

Mme la Rectrice

Le gouvernement Bayrou s'est vanté d'annuler les 4000 suppressions de postes dans l'Education nationale... mais il fait passer à coups de 49.3 **un budget d'austérité de 50 milliards d'euros de coupes claires**. Il s'agit bien pour lui d'amplifier l'offensive contre les droits des salariés, contre les services publics. Le ministre de la Fonction publique a confirmé la poursuite du **gel de la valeur du point d'indice**. Compte tenu de l'inflation qui se poursuit, c'est une nouvelle baisse de pouvoir d'achat pour les personnels qui ont déjà perdu plus de 31,5% depuis 2000. Le 18 janvier dernier, le Sénat a voté un projet de **diminution de l'indemnisation des fonctionnaires à 90 % du traitement pendant les trois premiers mois du congé de maladie ordinaire**. Ainsi un agent absent 5 jours perdrait environ 5 % de son traitement brut. Cette disposition inacceptable s'inscrit dans la politique austéraitre du gouvernement Bayrou.

Le nombre de postes au concours est une nouvelle fois réduit. Enfin, piège grossier du « conclave », le 1^{er} ministre attend des organisations syndicales qu'elles trouvent un financement des retraites à partir d'un état des lieux produit par la Cour des comptes. Autrement dit, **il demande aux organisations syndicales de détruire elles-mêmes ce qu'elles défendent**. Pour la FNEC-FP FO, il n'est pas question de se retrouver associée à la préservation de la réforme Macron-Borne, qu'elle a combattue pendant des mois avec la majorité des Français. Et il n'est pas question non plus de participer à l'instauration d'une réforme systémique néfaste (réforme par points ou par capitalisation, comme celle rejetée en 2019 et abandonnée). La FNEC-FP FO réaffirme son exigence d'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites et de maintien de tous les régimes de retraites existants, dont le Code des Pensions Civiles et Militaires.

En ce qui concerne la préparation de rentrée, qui est le principal point à l'ordre du jour.

L'académie de Dijon perd à elle seule l'équivalent de 111 postes : 60 suppressions dans le 1^{er} degré, 50 dans le 2nd degré, 2 postes d'administratifs (voire plus, quand le partage des 4 postes à supprimer dans toute la région académique sera établi !). Ce corps de métier, malmené par la mise en place d'Op@le, est encore menacé par la perspective de grands regroupements des agences comptables qui pourrait faciliter les suppressions de postes.

En face de toutes ces suppressions, seulement un CPE en plus pour toute l'académie. Et rien chez les personnels sociaux ou infirmiers ! La FNEC revendique une infirmière et une assistante sociale par établissement.

C'est donc toujours le même programme sur le fond : supprimer des postes, c'est-à-dire réduire les moyens alloués aux services publics ; mais aussi sur la forme : le passage en force sans tenir compte des revendications des personnels.

Dans le 1^{er} degré :

60 postes supprimés, mais combien de classes seront fermées pour arriver à cette balance de moins 60 ?

Toujours dans le 1^{er} degré, l'académie use et abuse d'un levier de suppressions de postes, le regroupement des GS avec des classes d'élémentaire. Cela sépare les classes de MS dont les élèves ne grimpent pas tous au même niveau, et cela engendre des mélanges aberrants qui regroupent des élèves relevant de cycles et de besoins différents. Pour toutes ces raisons, les Professeurs des Ecoles de Côte d'Or préparent une grève le jour du CSA départemental 1^{er} degré le 10 février : ils ont raison !!

Dans le 2nd degré, 50 suppressions de postes annoncés dans notre académie, auxquels s'ajoutent 10 postes prélevés pour renforcer le remplacement (en grande partie par des contractuels et non des personnels statutaires).

La grande majorité des postes supprimés touche **le collège**. Pourtant les conditions de travail du collège se dégradent. Le taux d'HSA, partout trop fort, y est encore augmenté ; alors que les nombreux pactes ont déjà alourdi la charge de travail.

Les groupes de besoin imposés l'an dernier le seront à nouveau à la rentrée. Déjouant l'annulation par le conseil d'Etat (pour un motif de forme), la ministre a fait passer devant le Conseil Supérieur de l'Education le même texte que l'année passée alors que la mobilisation avait été très forte et son rejet unanime. La ministre ne change pas de méthode, nous ne changeons pas de revendication. Le choc des savoirs, c'est toujours non ! La présentation de ce texte à l'identique relève d'un acharnement absurde. Pourquoi attendre un pseudo bilan l'année prochaine ? Simplifions tout de suite ; il suffit que la ministre suive pour une fois l'avis du CSE, qui a rejeté le nouveau texte avec 2 abstentions, 61 votes contre et aucun vote pour. D'ailleurs on voit mal comment continuer à faire les groupes avec 50 postes en moins dans les collèges, si ce n'est en renonçant à toujours plus d'autres aménagements d'effectifs, pourtant cruciaux à l'heure où l'académie fixe des seuils aberrants à 31 par classe en collège.

En lycée, si le nombre de postes supprimés est moindre qu'en collège, il y en a encore trop ; certains lycées en font spectaculairement les frais comme Parriat, Montchapet, Eiffel, Marey, et d'autres encore. Les ajustements de l'année dernière avaient parfois relevé significativement la dotation initiale. On peut s'en réjouir, mais on remarquera un autre effet : cela rend assez peu significatives les estimations qu'on peut faire de l'évolution des dotations en comparant de prévision à prévision. Par exemple, quand on croit que le lycée Carnot ne perd « que » 40h, c'est plutôt quasiment 80, par rapport au fonctionnement actuel de l'établissement ; de même à Brochon. Les prévisions d'effectifs nous paraissent également ici ou là discutables, car on voit trop souvent le nombre prévu s'ajuster parfaitement à un effet de seuil : 72 élèves de 1^{ère} à Chatillon, parfait pour supprimer une classe. Mais comment peut-on en être sûr alors qu'il y a 96 élèves en 2^{nde} actuellement, et qu'un seul élève de plus obligerait à rétablir cette classe ? Les dotations qui se compriment provoquent une chasse aux groupes, aux options en trop, aux offres de formation considérées comme trop larges. La réforme du lycée a déjà des effets pervers de mise en concurrence ; mais ils se trouvent encore renforcés dans de telles conditions, qui ne permettent même pas de garantir les choix des familles. Nous revendiquons l'abrogation de la réforme du lycée et de Parcoursup ; le retour à un bac fondé sur des épreuves terminales, ponctuelles, disciplinaires et anonymes.

En ce qui concerne la voie professionnelle, nous demandons toujours l'abrogation de la réforme du LP. Malgré les annonces de baisse démographique et une légère baisse de la capacité d'accueil, les effectifs prévus à la rentrée 2025 augmentent de 123 élèves. Cette hausse montre l'intérêt pour la voie pro des jeunes issus des bassins ruraux et industriels qui sont la force de notre région. Si l'objectif de réindustrialisation national n'est pas un vain mot, notre académie doit servir d'exemple à tout le pays.

Dans tous les lycées le nombre d'Heures Supplémentaires Années (HSA) reste trop élevé, avec 12,72% en LGT et 13,5% en LP, où la moyenne est portée à 2,6h par profs, Indemnités de Missions Particulières non incluses. Et cette moyenne cache de grandes disparités suivant les matières. Suite à la réforme de 2024, les besoins en enseignement professionnel ont diminué et les HSA sont davantage concentrées sur l'enseignement général avec des conditions de travail dégradées. Nous demandons à ce que le nombre d'Heures Postes augmente dans les DHG afin de limiter les HSA aux seules heures impossibles à refuser ; et nous revendiquons toujours, de redescendre leur nombre à une seule HSA.

En ce qui concerne l'inclusion : Poursuivant l'Acte 2 de l'Ecole inclusive, la ministre Borne entend renforcer les pôles d'appui à la scolarité (PAS) et notre académie, les étend dans la Nièvre à moyens constants, en prenant les 8 postes nécessaires sur la dotation du département ! Pourtant en Côte-d'Or comme partout où les PAS sont expérimentés, ils engendrent le chaos, et la colère chez les collègues. Dans les PAS, la notification MDPH devient le plan B de l'accueil du handicap. Le but est donc de sortir les élèves du champ du handicap, ce qui les prive les d'un enseignement adapté. Quant aux postes d'AESH créés, chacun sait qu'ils ne trouveront pas preneurs avec un salaire sous le seuil de pauvreté. La FNEC-FP FO défend l'enseignement spécialisé, et revendique un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH.

L'académie poursuit ses ouvertures d'ULIS ; mais l'uniformisation inquiète (presque toujours TFC). Et par ailleurs, nous refusons que des ULIS ouvrent tandis que ferment des places en IME. La FNEC FP FO est opposée à l'inclusion à marche forcée, et défend les structures spécialisées, dont les élèves et les familles ont besoin.

Donner à ces structures les moyens de fonctionner, c'est ce que devrait faire la ministre, qui prétend vouloir protéger les élèves les plus fragiles, mais qui laisse certains rectorats tailler dans les moyens des ULIS et **UPE2A**. En UPE2A, le SNFOLC revendique que tous les dispositifs soient à 18h et non pas 9+3, avec des effectifs limités à 15 et des inclusions progressives et pertinentes en classes ordinaires.